

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

Frauenfeld — 01.09.2020

1. Généralités	Les conditions suivantes s'appliquent à nos offres et à nos livraisons, sauf accord contraire expressément accepté par écrit de notre part.
2a. Dimensions et illustrations	Toutes les dimensions, illustrations et autres informations figurant dans nos documents de vente sont non contraignantes et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Les modifications de conception et de modèle demeurent réservées, dans la mesure où des ajustements résultant de nouveaux développements sont inévitables.
2b. Etudes de concept	Les études de concept mises à disposition par Sky-Frame AG servent uniquement de soutien à la planification et Sky-Frame AG ne garantit ni leur exactitude ni leur exhaustivité. En particulier, ces études de concept ne dispensent pas l'utilisateur d'un contrôle minutieux de l'exactitude des plans, en particulier en termes de dimension et au niveau de tous les autres facteurs pertinents du projet concret. Sky-Frame AG décline toute responsabilité liée à l'utilisation des études de concept par le contractant ou des tiers.
3. Offres	Les informations relatives aux prix sont remises par écrit, par fax ou par e-mail confirmé, et indiquent les conditions de remise et de paiement applicables. Nos offres ne sont pas contraignantes et sont sans engagement. Les rabais et remises figurant dans le contrat de vente ne sont pas valables pour les commandes mineures ou supplémentaires. Les distributeurs permanents ne sollicitent pas d'offres individuelles, mais travaillent sur la base du modèle de calcul actuel et des conditions supplémentaires convenues chaque année.
4. Obligations de livraison	Pour l'exécution de la commande, notre confirmation de commande écrite fait foi. Les coûts engendrés par des modifications de commande sont facturés dans leur intégralité.
5. Prix	Les prix indiqués dans le modèle de calcul actuel sont des prix indicatifs non contraignants pour les revendeurs. Les prix s'entendent hors TVA. Les changements de prix et de conditions ne sont possibles qu'avec un préavis de 90 jours.
6. Délais de livraison	La confirmation de commande détermine la date de livraison pour la commande correspondante. Un dépassement non fautif de ce délai de livraison ne confère à l'acheteur aucun droit de se désister du contrat ni aucune prétention à des dommages-intérêts. Les commandes sont facturées et livrées après la date de mise à disposition.

7. Livraison et dégâts de transport

Nos produits sont essentiellement vendus comme suit :

Europe sauf Russie : CPT (Incoterms 2010) lieu convenu.
Australie : DAP (Incoterms 2010) lieu convenu.
Amérique du nord : DDP (Incoterms 2010) lieu convenu.
Autres livraisons : FCA (Incoterms 2010) Frauenfeld, emballé.
Si un autre type de livraison a été convenu, la disposition correspondante selon Incoterms 2010 est applicable. Nous organisons l'expédition des marchandises contre facturation de frais forfaitaire de transport pour chaque livraison.
Les demandes d'emballage spéciales sont facturées séparément.
Sur demande, une livraison organisée par Sky-Frame AG peut être assurée jusqu'au déchargement du véhicule de transport moyennant une prime de CHF 100'000.- au maximum.

8. Réserve de propriété

La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix.
En signant la commande, l'acheteur accepte ces conditions générales de livraison et, conformément à celles-ci, nous autorise à inscrire une réserve de propriété dans le registre correspondant, si cela est requis par la réglementation du pays de destination.

9. Conditions de paiement

Sauf accord spécifique, le paiement s'effectue d'avance, à la commande. Pour les partenaires commerciaux et sauf convention contraire, le délai de paiement est de 30 jours nets à compter de la date de facturation (la date déterminante étant la réception du paiement). En cas de retard de paiement, l'acheteur doit s'attendre à un intérêt moratoire de retard de 7 % à compter de la date d'échéance de la facture.
Le droit de demander l'indemnisation d'autres préjudices demeure réservé.

10. Devoir d'information et d'instruction

Afin de satisfaire au devoir d'information et d'instruction, les documents suivants sont à la disposition des entreprises de pose, des architectes, des planificateurs et des bureaux de conseil :

- Page internet www.sky-frame.ch, zones de téléchargement
- Catalogues, prospectus
- Instructions de planification, d'installation et d'entretien
- Conseil et formation d'usine

Assurez-vous que votre documentation est à jour avant d'entreprendre une planification ou une installation. Comparez vos documents avec la date de création des documents figurant sur Internet ou renseignez-vous auprès de l'usine.

Pour la sélection des produits, leur installation, utilisation et entretien :

- Les architectes, planificateurs et bureaux de conseil sont tenus de nous demander toutes les informations sur le produit et de s'y conformer.
- Les entreprises de pose sont tenues de se conformer à toutes les informations sur le produit et, en particulier, de nous demander des instructions d'entretien et de les transmettre aux clients et aux utilisateurs.
- Les architectes, planificateurs et entreprises de pose sont tenus de vérifier les exigences légales ainsi que celle liées au produit.

11. Gestion des données clients sur la base du RGPD

Conservation et traitement des données personnelles :

Les données clients peuvent être conservées, traitées et utilisées uniquement si une loi l'autorise ou le prescrit, ou si le client/le partenaire commercial y a clairement consenti.

Adéquation et utilité:

Les données collectées doivent être adéquates également pour la réalisation du but et nécessaires (s'appliquent par exemple à la conclusion du contrat).

Transmission des données clients:

Les données clients peuvent être transmises uniquement lorsque le client/le partenaire commercial y a consenti, lorsque les données sont accessibles au public ou en présence d'intérêts légitimes de l'entreprise (Sky-Frame) qui prévalent manifestement sur les intérêts du client/du partenaire commercial.

12. Marquage CE et loi sur la sécurité des produits

Le règlement européen produits de construction 305/2011/UE est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013. Il remplace la directive 89/106/CEE sur les produits de construction précédemment en vigueur. Le règlement européen produits de construction s'applique à l'ensemble de l'UE. La mise sur le marché de toutes les fenêtres, y compris les fenêtres Sky-Frame, est également régie par la norme produit européenne harmonisée EN 14351-1. Le distributeur ne peut apporter aucune modification au système de fenêtres Sky-Frame sans l'autorisation écrite du fournisseur du système (Sky-Frame AG). En outre, il est tenu d'informer l'opérateur sur le maniement de la fenêtre ainsi que sur les dangers et risques et de lui remettre un manuel d'utilisation contenant le marquage CE. Le fournisseur de système (Sky-Frame AG) met le manuel d'utilisation, les résultats des test préliminaires et le système CPU à disposition et assiste le distributeur dans l'établissement de la déclaration de performance.

13. Réclamations

Tous les produits que nous fournissons doivent être vérifiés dès leur réception. Toute réclamation doit être faite dans les 5 jours suivant la réception de la livraison ou immédiatement après le montage. En présence de défauts que nous avons reconnus, nous procédons, à notre libre choix, à un échange ou à une réparation. Toute autre prétention en dommages-intérêts ainsi que le droit du client de se départir du contrat sont exclus. Le client n'est pas autorisé à retenir l'intégralité du prix d'achat dans l'attente de l'élimination d'un éventuel défaut.

14. Garantie

Nous procédons au remplacement du matériel défectueux, pour autant qu'un avis de défaut correspondant nous soit notifié par écrit dans les 2 ans à compter de la date de facturation. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages indirects ni pour les coûts engendrés par une manipulation, un montage ou une modification incorrects de la marchandise.

Page 4 sur 4

Conditions générales de vente et de livraison

15. Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution de toutes les créances nées de la relation commerciale est le siège principal de notre société à Frauenfeld, en Suisse. Sauf accord contraire écrit, la résolution de tout litige est du ressort exclusif des tribunaux du siège principal de Sky-Frame. Le droit matériel suisse est applicable, à l'exclusion des règles de conflits de lois.
